



CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2018 – 20H COMPTE-RENDU



L'an deux mil dix-huit, le cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Limouzinière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAUNAY, Maire.

Date de convocation : 23 février 2018

Présents : F. LAUNAY, N. FAUCOND, E. RAVAUD, C. CORMIER, D. COUTAUD, S. DELAUNAY, C. DI DOMENICO, F. GUEDON, D. RAMBAUD, Nathalie LIVA, M. BRUNEAU.

Excusés : J .GRONDIN pouvoir à C.CORMIER, V. JOUAN pouvoir à Delphine COUTAUD, O. RECOQUILLE pouvoir à Frédéric LAUNAY, E. BOUTIN, C. DENIS pouvoir à Nathalie LIVA, J. ORIEUX pouvoir à Nathalie FAUCOND, Jean-Luc GOBIN, E. CARDIN.

Secrétaire de séance : Dominique RAMBAUD.

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte rendu du conseil municipal du 22 janvier 2018 : approuvé à l'unanimité.

Administratif :

1. Dispositif de vidéo protection : attribution du marché d'installation et de maintenance.
2. Compte épargne temps.

Finances :

3. Demande de subvention au titre des amendes de police.
4. DSIL 2018
5. Salle Henri IV : règlement intérieur et tarif 2018 « forfait ménage ».
6. Approbation des comptes administratifs 2017.
7. Approbation des comptes de gestion 2017.
8. Affectation des résultats.
9. Débat d'orientation budgétaire 2018.
10. Participation à l'OGEC de l'école Saint Joseph.
11. Participations scolaires.
12. Subventions aux associations.
13. Indemnité du conseil allouée à Monsieur le Trésorier Principal.

Administratif

1. Dispositif de vidéo protection : attribution du marché d'installation et de maintenance.

Suite au conseil municipal du 22 janvier dernier, une consultation a été réalisée du 1^{er} au 28 février 2018 pour le marché relatif à l'installation et à la maintenance d'un dispositif de vidéo protection.

La commission d'appel d'offres a analysé les offres reçues.

Au total :

- 15 entreprises ont retiré le dossier,
- Seules 5 ont déposé une offre.

Parmi les offres reçues, la commission d'appel d'offres propose de retenir celle de l'entreprise SURRICAT, située au Loroux Bottereau, d'un montant de 16 607.40€ pour la tranche ferme, et 564€ pour la maintenance annuelle. L'entreprise SURRICAT a présenté la meilleure offre au regard des critères d'évaluation (référence, prix, délai de mise en service...).

Entreprise	Offre reconnaissance	Option	Maintenance annuelle	Note globale sur 10
SURRICAT	16 607,40 €	9 349,38 €	564,00 €	9,1
SNEF	28 680,00 €	17 046,34 €	2 131,00 €	8,07
SATO	21 670,80 €	13 776,00 €	1 188,00 €	8,65
BOUYGUES	-	10 845,60 €	2 643,60 €	7,11
INEO				
ENGIE	20 447,74 €	10 687,54 €	3 276,00 €	6,87

L'option concerne la pose de caméras aux entrées de bourg.

Après échanges, les membres du conseil municipal souhaitent retenir l'option pour vidéo protéger les entrées de bourg.

Pour rappel, une réunion publique est prévue **vendredi 30 mars à 18h30** à la salle Henri IV.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'offre de l'entreprise SURRICAT pour l'offre de reconnaissance, l'option et la maintenance.

2. Compte épargne temps.

Monsieur le Maire expose que plusieurs agents de la collectivité ont sollicité l'ouverture d'un compte épargne temps, ce dispositif est un droit dans la fonction publique territoriale. Le conseil municipal doit néanmoins délibérer sur sa mise en place après avis du comité technique, ce dernier ayant émis un avis favorable lors de sa séance du 26/01/2018).

Principe :

- Le CET permet d'accumuler des droits à congés dans la limite de 60 jours
- Sont concernés les agents publics titulaires (exclusion des stagiaires) ou non titulaires, employés de manière continue depuis au moins une année
- Les 60 jours épargnés ne peuvent être utilisés que sous forme de congés.

Le CET peut être alimenté par :

- Le report de congés, de RTT et/ou de jours de récupération : néanmoins, les agents doivent prendre effectivement au moins 20 jours de congés annuels chaque année, 7 CP maximum peuvent donc être épargnés.
- Le report des repos compensateurs : il s'agit des heures supplémentaires effectuées à la demande du chef de service et qui, n'ayant pas été rémunérées, doivent être récupérées. Le report d'une partie de ces jours est possible si la délibération le prévoit.

La demande d'alimentation

- Doit être effectuée entre le 15 novembre et le 31 décembre de l'année civile en cours sauf situations exceptionnelles.

L'utilisation

- Sous forme de congés uniquement,
- Utilisable dès le 1er jour épargné,
- Durée minimale du congé : 1 jour,
- Utilisation de plein droit :
 - ✓ À l'issue d'un congé de maternité, de paternité, d'adoption ou d'un congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie,
- Utilisation sous réserves des nécessités de services,
- Jour par jour ou en seule fois,
- Pour l'utilisation supérieure à 5 jours cumulés aux congés/RTT annuels, l'agent doit en faire la demande trois mois à l'avance.

Dispositions diverses

- La règle selon laquelle la période de congés ne peut excéder 31 jours ne s'applique pas au CET,
- Une programmation générale des prises de congés RTT et CET est mise en place,

○ Situations particulières :

- ✓ Conservation de droits acquis en cas de :
 - Changement d'employeur,
 - Mise à disposition,
 - Placement position hors cadre, disponibilité, congé parental, etc..,
 - Dans la mesure du possible, l'agent devra solder son CET avant son départ mais le président sera autorisé à fixer par convention les modalités financières de transfert des droits de l'agent vers un autre employeur public.
- ✓ Cessation définitive d'un titulaire d'un CET :
 - Les agents non titulaires doivent solder leur CET avant chaque changement d'employeur,
 - Le CET doit être soldé à la date de radiation des cadres,
 - En cas de décès du bénéficiaire d'un CET, ses ayants droits sont indemnisés suivant le montant forfaitaire correspondant à sa catégorie hiérarchique.

Il est proposé aux membres du conseil de ne pas ouvrir le droit à la monétisation.

Cadre réglementaire :

- Décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale, modifié
- Arrêté du 3 novembre 2008 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'État et dans la magistrature et indemnisant des jours accumulés sur le compte épargne-temps des agents de la fonction publique de l'État et des magistrats de l'ordre judiciaire,
- Circulaire n° 10-007135-D du 31 mai 2010 relative à la réforme du CET dans la fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place du compte épargne temps.

Finances

3. Demande de subvention au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire informe que le département peut attribuer des subventions au titre des amendes de police, pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Dans le cadre des travaux d'aménagement des abords extérieurs de la salle des sports, le cabinet CDC CONSEILS a été retenu pour réaliser ce projet.

Pour l'année 2018, les travaux suivants seront réalisés :

- Aménagement de la voirie dans le périmètre de la salle des sports,
- Création de places de parking devant la salle des sports,
- Réalisation d'une liaison douce entre les équipements publics.

Le taux de subvention pour les amendes de police varie entre 33 et 35% pour une dépense éligible plafonnée à 35 000€ HT. La collectivité pourrait percevoir une subvention de 12 000€. Les demandes de subvention doivent être adressées au département avant le 09 mars 2018.

Le montant des travaux estimé par la maîtrise d'œuvre est de 403 921€ HT.

Monsieur le Maire précise que la commission voirie sera réunie lundi 12 mars prochain pour travailler sur ce projet, et qu'une réunion de présentation aux riverains aura lieu jeudi 15 mars à 20h à la salle Henri IV.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention au titre des amendes de police 2017.

4. DSIL 2018 grandes priorités.

Monsieur le Maire informe que la préfecture lance un programme de subventionnement au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local « **DSIL grandes priorités** », pour notre collectivité. Il propose de présenter deux dossiers :

- Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité : création de liaisons douces entre les équipements publics, sécurisation des entrées de bourg, création de places de stationnement. CDC CONSEILS a établi un chiffrage maximum de travaux à 671 926€ HT.
- La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics : vidéo protection, mise en accessibilité des bâtiments. CDC CONSEILS a établi un chiffrage maximum de travaux à 232 997.15€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les demandes de subventions au titre du DSIL 2018 Grandes Priorités.

5. Salle Henri IV : règlement intérieur et pénalité « pour non respect du règlement ».

Monsieur le Maire expose qu'une réflexion a été menée concernant le règlement de la salle Henri IV.

Aujourd'hui, le constat est le suivant :

- Absence de tarifs à appliquer en cas de non respect du règlement ou de forfait de nettoyage ;

- Absence de clause dans le règlement indiquant que les utilisateurs doivent rendre les locaux propres.

Les membres du bureau, après étude, proposent de faire évoluer le règlement intérieur en imposant un engagement de la part des utilisateurs. Il est proposé aux membres du conseil d'approuver les nouvelles dispositions suivantes :

- Les utilisateurs s'engagent à rendre les locaux propres (sol balayé, lessivé, tables et chaises nettoyées et rangées, toilettes et cuisines propres),
- Lorsqu'ils prendront la salle, et s'ils constatent des dysfonctionnements ou des salissures, ils s'engagent à contacter le numéro d'astreinte pour le signaler,
- Après la location, l'agent d'entretien interviendra dans la salle, s'il constate des salissures ou dysfonctionnements il contactera alors les locataires pour venir constater sur site. Après constat par l'agent d'entretien, la pénalité pour non respect du règlement sera appliquée aux locataires.

Il est proposé de mettre en place une pénalité pour non respect du règlement à partir du 05 mars 2018 pour l'année 2018, et propose que ce tarif soit identique au montant de la location.

Il sera demandé aux locataires de déposer un chèque pour les pénalités appliquées en cas de non respect du règlement, le chèque sera soit restitué, soit encaissé selon les faits.

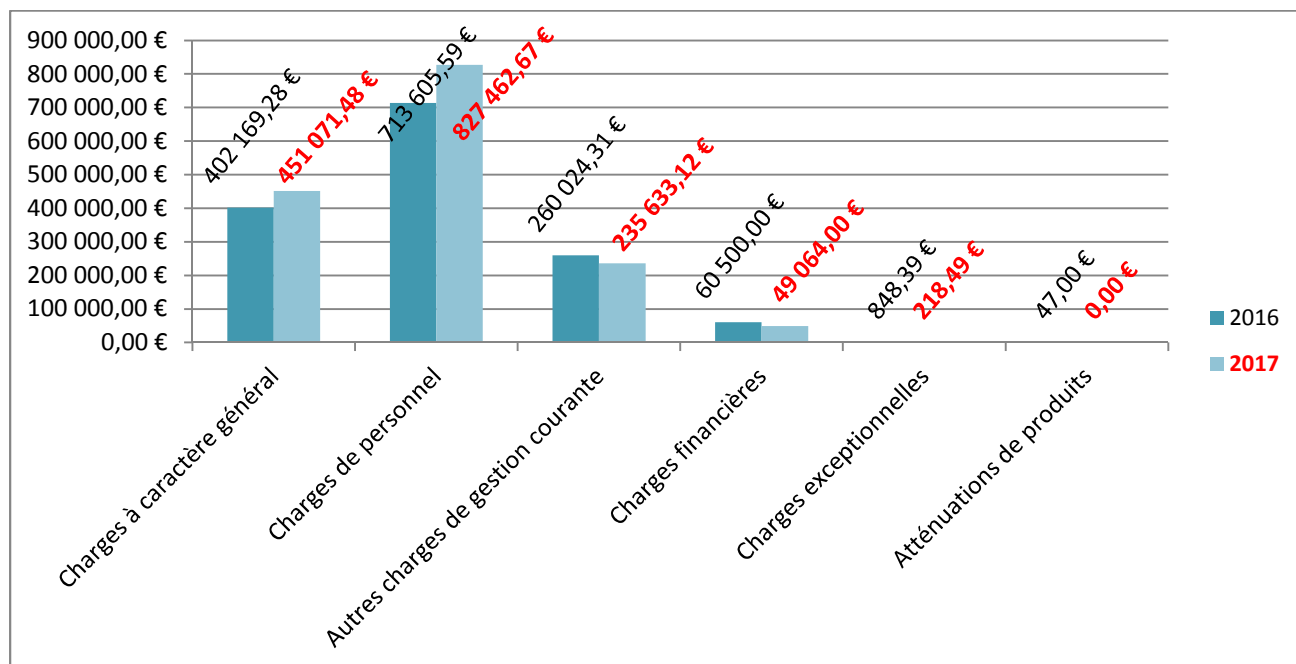
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'actualisation du règlement et de la pénalité pour «non respect du règlement ».

6. Approbation des comptes administratifs 2017.

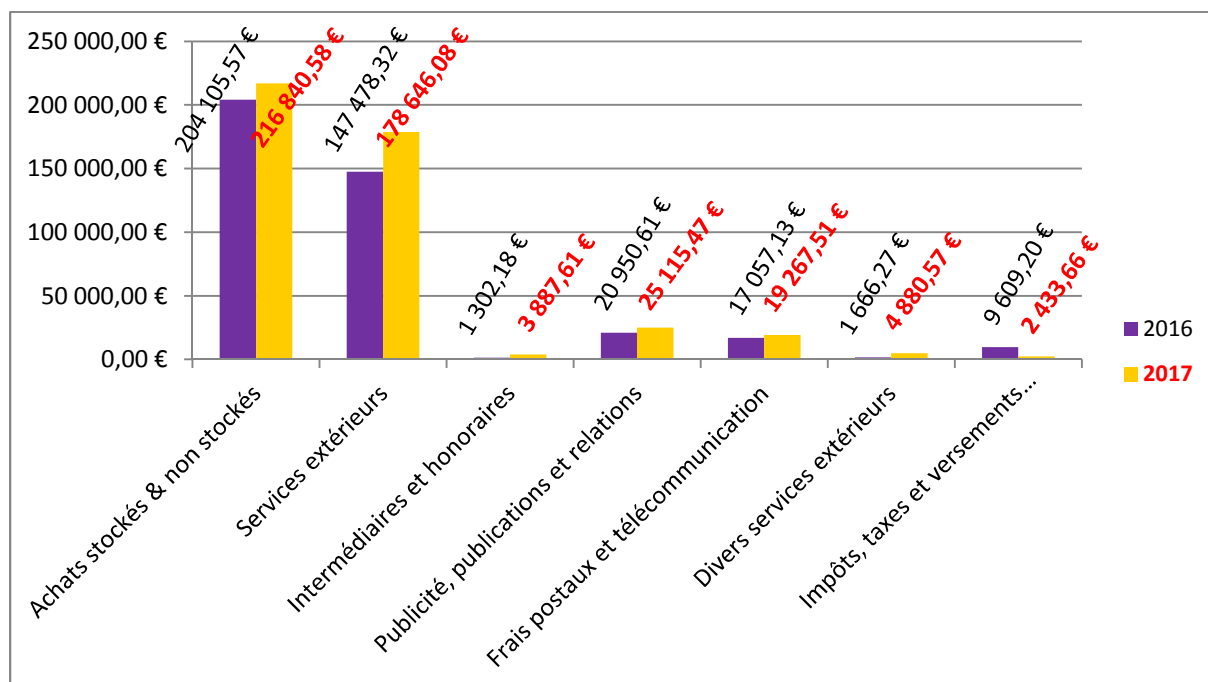
Madame Evelyne RAVAUD, Adjoint au Maire, présente les comptes administratifs 2017 de la Commune établis par Monsieur le Maire et qui font apparaître les résultats suivants :

Budget principal communal

Dépenses de fonctionnement, comparatif entre 2016 et 2017 :



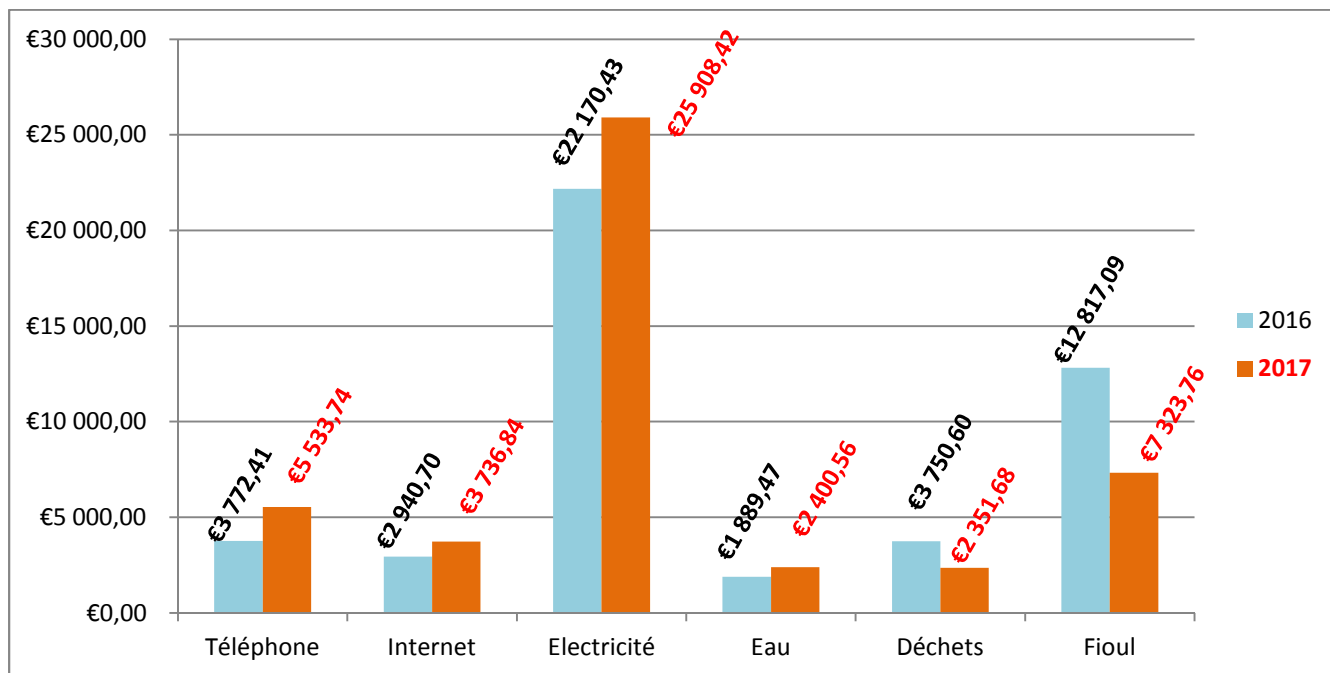
Comparatif des charges à caractère général entre 2016 et 2017:



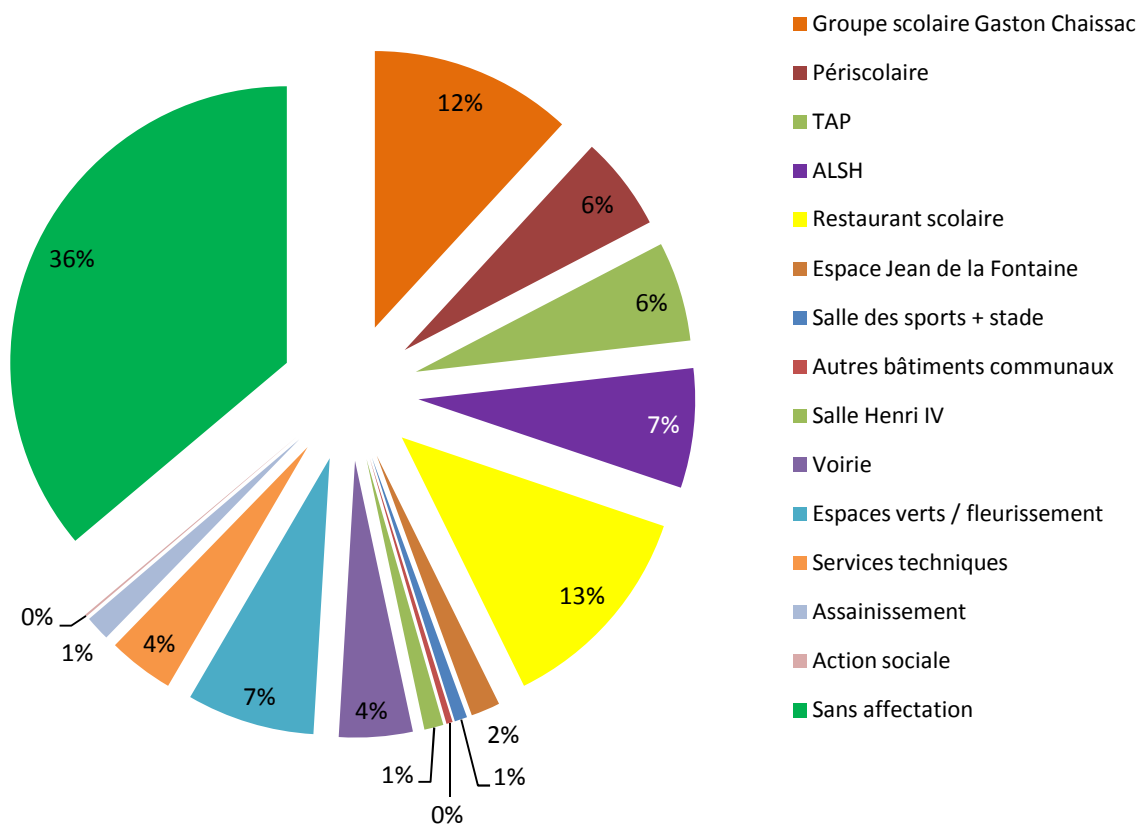
Quelques précisions sur le contenu des comptes principaux :

- Achats stockés et non stockés comprend des dépenses telles que l'électricité, les achats de repas, les carburants, vêtements de travail....
- Services extérieurs : locations véhicules, voirie, maintenance, réseaux....

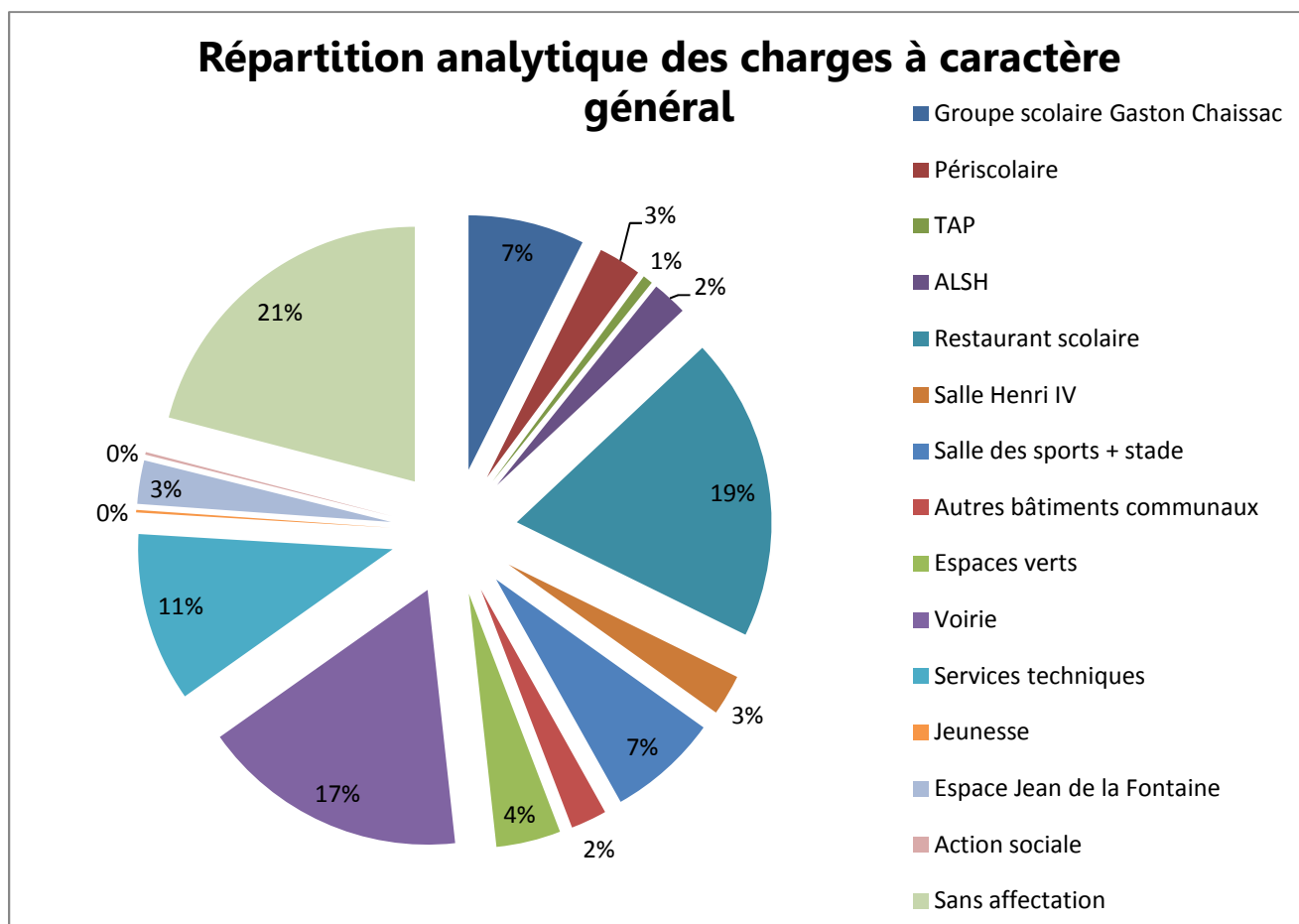
Détail des consommations (EDF, internet, téléphonie, fioul, déchets...) pour les bâtiments communaux entre 2016 et 2017 :



Répartition analytique des charges de personnel.

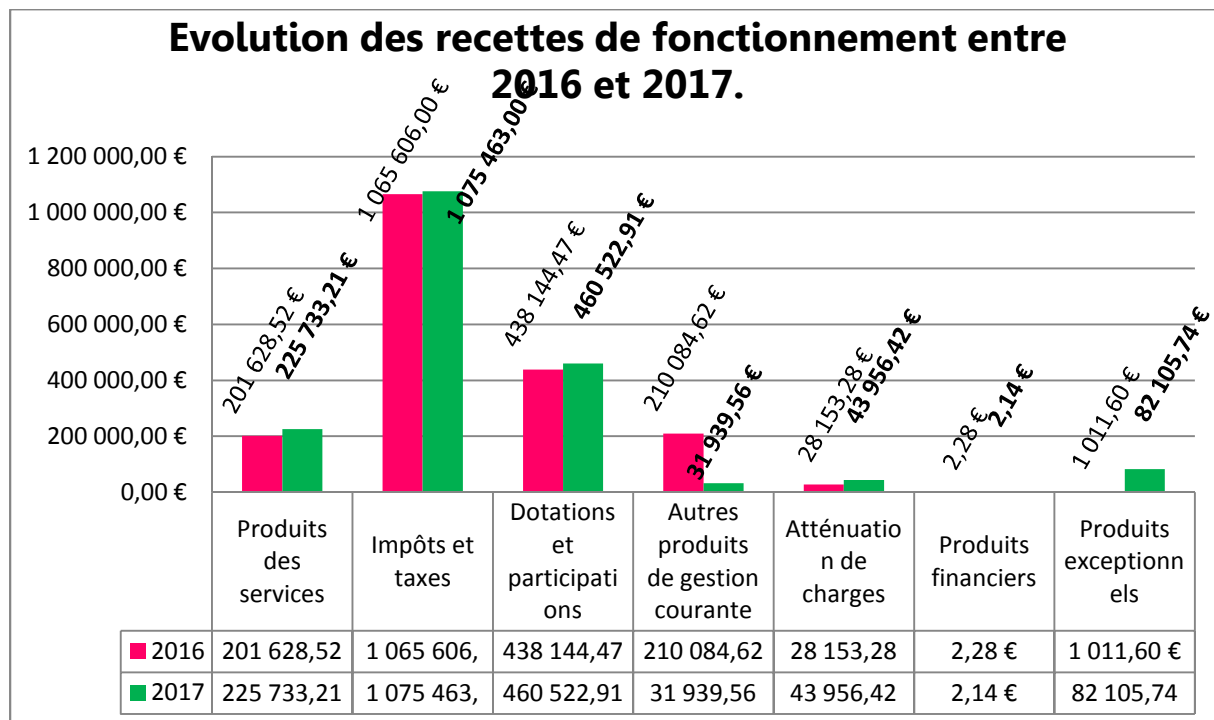


Groupe scolaire Gaston Chaissac	101 211,77€
Périscolaire	45 582,83 €
TAP	48 219,28 €
ALSH	57 857,14 €
Restaurant scolaire	103 710,73 €
Espace Jean de la Fontaine	14 103,82 €
Salle des sports + stade	6 023,31 €
Autres bâtiments communaux	3 127,09 €
Salle Henri IV	9 194,41 €
Voirie	35 663,20 €
Espaces verts / fleurissement	61 863,76 €
Services techniques	31 961,41 €
Assainissement	12 140,04 €
Action sociale	1 036,74 €
Sans affectation	295 767,14 €
Total	827 462,67 €



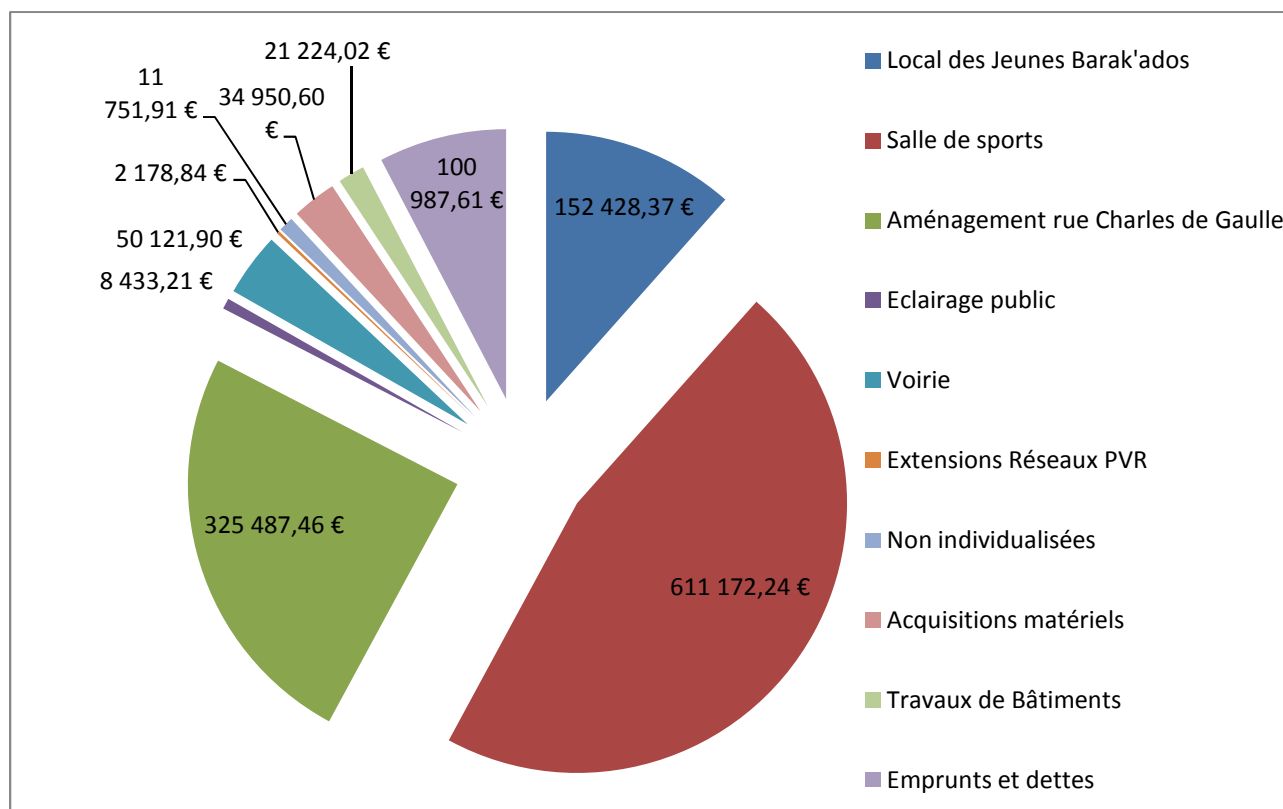
Un travail sera à réaliser pour revoir les répartitions analytiques 2018.

Détail des recettes de fonctionnement entre 2016 et 2017 :

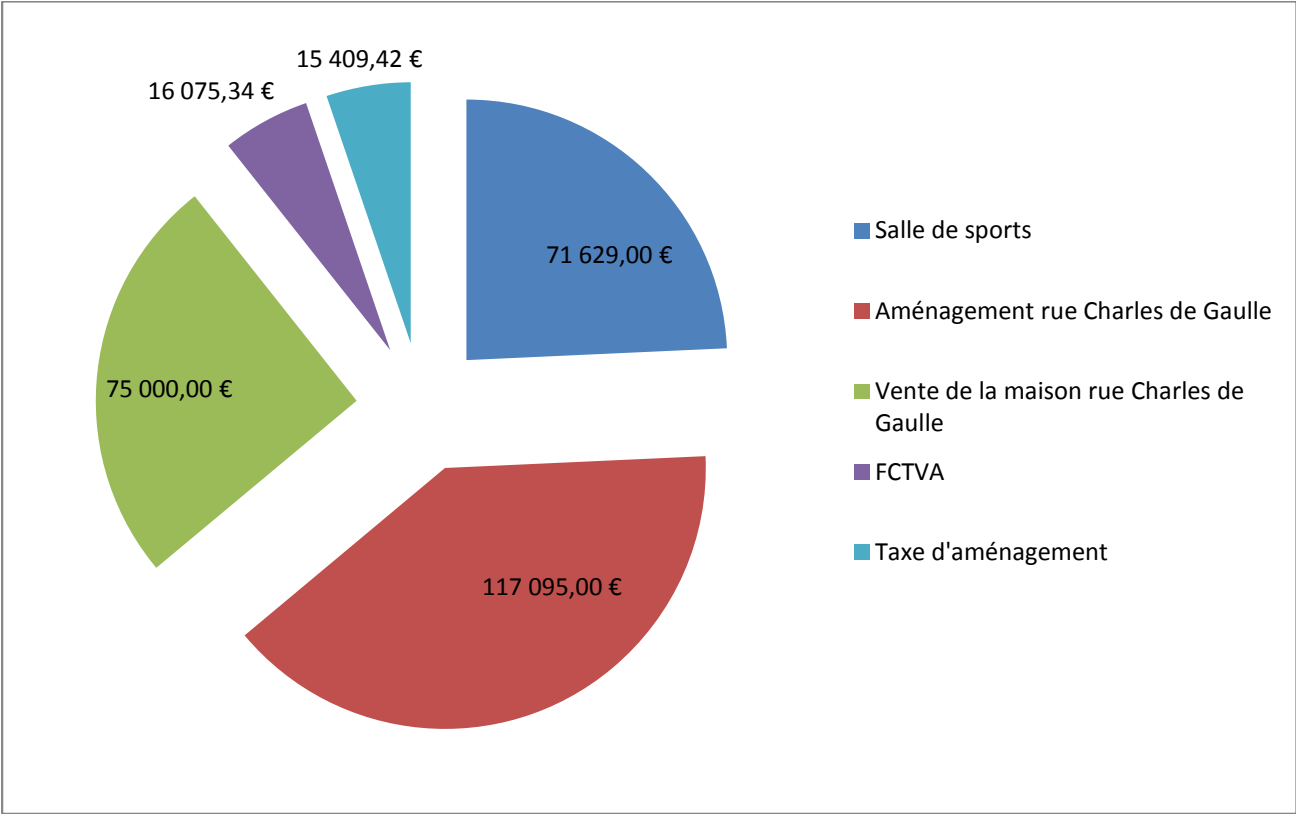


En 2016, une partie de l'excédent du budget assainissement (159 000€) avait été transféré sur le budget principal au chapitre « autres produits de la gestion courante » ce qui explique cette différence. La recette liée à la vente de la maison située rue Charles de Gaulle a été imputée sur les produits exceptionnels.

Dépenses d'investissement 2017 :



Recettes d'investissement 2017 :



Résultats de l'exercice 2017

Fonctionnement :

Dépenses : 1.638.449,76 €
Recettes : 1.919.722,98 €
+ 281.273,22 €

Investissement :

Dépenses : 1.320.726,30 €
Recettes : 1.681.589,98 €
+ 360.863,68 €

Résultats antérieurs reportés

Fonctionnement : + 513.713,21 €
Investissement : - 245.686,22 €

Résultats de clôture au 31/12/2017

Fonctionnement : + 794.986,43 €
Investissement : + 115.177,46 €

+ 910.163,89 €

Budget lotissement :

Résultats de l'exercice 2017

Fonctionnement :

Dépenses :	289 922.67 €
Recettes :	<u>297 414.06 €</u>
	+ 7 491.39 €

Investissement :

Dépenses :	209 158.97 €
Recettes :	<u>283 396.18 €</u>
	+ 74 237.21 €

Résultats antérieurs reportés

Fonctionnement :	+ 149 101.09 €
Investissement :	- 54 237.21 €

Résultats de clôture au 31/12/2017

Fonctionnement :	+ 156 592.48 €
Investissement :	+ 20 000 €
	<hr/>
	+ 176.592,48 €

Budget locaux commerciaux :

Résultats de l'exercice 2017

Fonctionnement :

Dépenses :	9 362.68 €
Recettes :	<u>15 664.14 €</u>
	+ 6 301.46€

Investissement :

Dépenses :	7 506.98 €
Recettes :	<u>25 996.67 €</u>
	+ 18 489.69 €

Résultats antérieurs reportés

Fonctionnement :	+ 23 072.45 €
Investissement :	- 18 520.75€

Résultats de clôture au 31/12/2017

Fonctionnement :	+ 10 853.16 €
Investissement :	- 31.06 €
	<hr/>
	+ 10 822.10 €

Budget logements sociaux :

Résultats de l'exercice 2017

Fonctionnement :

Dépenses :	3 088.73 €
Recettes :	<u>6 600 €</u>
	+ 3 511.27 €

Investissement :

Dépenses :	5 035.90 €
Recettes :	<u>99 308.19 €</u>
	+ 94 272.29 €

Résultats antérieurs reportés

Fonctionnement :	+ 1 498.19 €
Investissement :	- 120 962.15€

Résultats de clôture au 31/12/2017

Fonctionnement :	+ 3 511.27 €
Investissement :	- <u>26 689.86 €</u>
	- 23 178,59 €

Madame Evelyne RAVAUD ajoute que chaque année le budget principal abonde le budget logements sociaux de 5 000€, l'écriture n'a pas été passée en 2017, il faudra donc prévoir 10 000€ en 2018.

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, après en avoir délibéré, sous la présidence de Madame Nathalie FAUCOND adjointe au Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2017 pour le budget communal, et les budgets annexes lotissement, locaux commerciaux et logements sociaux.

7. Approbation des comptes de gestion 2017.

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LAUNAY, Maire, le Conseil Municipal examine les comptes de gestion des budgets communaux 2017 dressés par Monsieur Franck LAFARGUE, Trésorier Principal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement

des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs des exercices 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2017 pour le budget principal, le budget lotissement, le budget locaux commerciaux et le budget logements sociaux.

8. Affectation des résultats 2017.

Budget principal :

Solde d'exécution de la section d'investissement : 360 863.68€.

Solde d'exécution de la section de fonctionnement : 281 273.22€

- RAR en dépenses : 1 614 659.13€.
- RAR en recettes : 537 097€.

Besoin net de la section d'investissement : 962 384.67€.

Excédent de fonctionnement capitalisé au R1068 : 794 986.43€.

Excédent d'investissement reporté au R001 : 115 177.46€

Budget lotissement :

Solde d'exécution de la section d'investissement : 74 237.21€.

Solde d'exécution de la section de fonctionnement : 7 491.39€

Excédent de fonctionnement reporté au R002 : 156 592.48€.

Budget logements sociaux :

Solde d'exécution de la section d'investissement : 94 272.29€.

Solde d'exécution de la section de fonctionnement : 3 511.27€

Besoin net de la section d'investissement : 26 689.86 €.

Excédent de fonctionnement capitalisé au R1068 : 3 511.27€.

Déficit d'investissement reporté au D001 : 26 689.86€.

Budget locaux commerciaux :

Solde d'exécution de la section d'investissement : 18 489.69€.

Solde d'exécution de la section de fonctionnement : 6 301.46€

Besoin net de la section d'investissement : 31.06 €.

Excédent de fonctionnement capitalisé au R1068 : 31.06€.

Excédent de fonctionnement reporté au R002 : 10 822.10€.

Déficit d'investissement reporté au D001 : 31.06€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les affectations des résultats 2017 pour le budget principal, le budget lotissement, le budget locaux commerciaux et le budget logements sociaux.

9. Débat d'orientation budgétaire 2018.

Madame Evelyne Ravaud, adjointe aux finances, présente les propositions de la commission de finances réunie le 21 février et propose les orientations suivantes pour le budget 2018 :

Investissement		Fonctionnement	
Recettes		Recettes	
FCTVA budget principal 2016	47 800,00 €	DGF	190 000,00 €
FCTVA budget assainissement 2016	2 884,54 €	DSR	110 000,00 €
FCTVA Sydela 2014&2016	3 724,37 €	Allocation compensatrice CCGL	163 355,00 €
Département Ritz doré	11 755,00 €	CCGL chemin de rando	1 806,71 €
Département la touche Monnet	3 000,00 €	CCGL assainissement	12 240,00 €

Subvention région balayeuse/outils	5 732,00 €	Dotation de solidarité communautaire	190 000,00 €
CCGL fonds de concours 2018 et 2019	100 000,00 €	Total	314 046,71 €
CCGL fonds de concours SDS 2017	71 629,00 €		
Bois Palais	240 000,00 €		
Taxe d'aménagement	50 000,00 €		
Prêt CAF	15 213,00 €		
Total	551 737,91 €		

Investissement		Fonctionnement	
Dépenses		Dépenses	
Salle des sports: solde travaux&études	1 136 487,49 €	Location tondeuse leasing	12 447,00 €
Barak'Ados: solde travaux&études	115 904,74 €	Formations habilitations électriques	980,00 €
Aménagement extérieurs salle des sports et place Sainte Thérèse	350 000,00 €	Formations gestes et postures	4 000 €
Autolaveuse salle des sports	5 000,00 €	Formations échafaudages	0,00 €
Pare ballons	4 146,00 €	Multi accueil Saint Colomban	0,00 €
Tribunes salle des sports	6 000,00 €	Multi accueil Saint Philbert	
Lave vaisselle cantine	4 482,00 €	Participation aux écoles	
Lave linge cantine	400,00 €	Location des ALGECO	
Equipement local jeunes	2 000,00 €	Vidéo protection (maintenance)	500,00 €
ADAP Groupe scolaire&supérette	12 500,00 €	Total	14 717,00 €
Changement camion ST	5 000,00 €		
Vidéo protection (fournitures)	25 956,78 €		
Extension de l'atelier municipal	20 000,00 €		
Internet téléphonie services municipaux	9 000,00 €		
Extension réseaux EP/EU	20 000,00 €		
Eclairage public	15 000,00 €		
PLU révision	25 920,00 €		
Voirie 2018	40 000,00 €		
Rénovation toiture église	6 000,00 €		
Rénovation toiture et extérieur supérette	5 283,00 €		
Aménagement bibliothèque	19 000,00 €		
Total	1 828 080,01 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire 2018 pour le budget principal communal.

10.Participation à l'OGEC de l'école Saint Joseph.

Par convention la commune finance les frais de fonctionnement de l'école privée Saint Joseph qui est placée sous contrat d'association. Cette participation ne peut couvrir que des frais de fonctionnement et ne peut être supérieure au coût d'un élève scolarisé dans l'enseignement public.

Monsieur le Maire présente le bilan financier de coût de fonctionnement d'un élève au groupe scolaire Gaston Chaissac pour l'année 2017 :

011: charges à caractère général	<u>2014/2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
60225 Achats stockés livres, disques			
60611 Eau et assainissement	1 275,37	686,91	1 216,29
60612 Electricité	10 330,83	7 942,65	12 814,26
60628 Autres fournitures, pharmacie	187,50	158,08	62,19
60631 Fournitures entretien	2 165,01	4 399,06	1 753,28
60632 Fournitures petits équipements	3 954,90	3 172,54	4 925,85
60633 Fournitures de voirie	192,00	193,92	86,34
6064 Fournitures administratives			
6065 Livres disques	394,08	426,22	253,98
6067 Fournitures scolaires	7 399,35	6 976,14	6 515,82
6068 Autres matières et fournitures			
611 Contrat de prestations	157,97	160,25	162,16
6135 Locations mobilières			
615221 Entretien de bâtiments	1 617,51	3 206,44	781,98
61558 Entretien autres biens	440,88	342,88	128,88
6156 Maintenance	106,06	337,00	1 351,15
616 Primes assurances	51,88	0,00	51,88
6182 Documentation générale	493,75	506,30	194,40
6188 Autres frais divers	433,03	27,00	
6232 Cadeaux correspondants			0,00
6237 Publications			
6251 Voyages et déplacements			215,56
6262 Frais de télécom	1 259,52	713,60	1 047,57
6284 Redevance ordures ménagères			330,60
637 Autres impôts locaux	471,60	478,80	
Total	30 931,24	29 727,79	31 892,19
<u>012 : charges de personnel</u>			
6332 Cotisations versées au FNAL	48,10	59,26	65,52
6336 Cotisations au CNFPT	827,76	947,43	1 025,37
64111 Personnel titulaire	41 391,06	47 083,57	36 174,59
64131 Personnel non-titulaire	2 381,14	3 881,07	25 352,88 €
64168 Autres emplois d'insertion	11 293,78	11 742,66	14 276,17
6451 Cotisations URSSAF	10 735,16	12 882,56	15 248,12
6453 Cotisations caisse de retraite	5 337,30	6 150,20	5 457,33
6454 Cotisations ASSEDIC	730,04	929,41	2 541,65
6474 Cotisations aux autres org	559,27	663,25	771,52
6475 Médecine du travail			
6475 Pharmacie	602,31	342,17	298,62
Total	73 905,92	84 681,58	101 211,77
<u>65 : Autre charges</u>			
6535 Frais de formation			
65548 Contribution Centre aquatique Grand 9	7 003,50	7 075,20	7 128,00
6574 Subvention APE G. Chaissac	2 692,80	2 631,60	2 754,70
Total	9 696,30	9 706,80	9 882,70
21 Matériels et mobiliers	19 963,48	4 039,42	2 830,79
23 Travaux bâtiments	2 694,00	0,00	0,00
Total	22 657,48	4 039,42	2 830,79

La commission de finances **propose de maintenir cette dotation à 36,45 €** par enfant pour 2018, soit la répartition suivante :

- Groupe scolaire Gaston Chaissac : 36,45 € x 156 = 5 686.20 €

- École privée Saint Joseph : 36,45 € x 139 = 5.066.55 €

SUBVENTIONS POUR LES ACTIVITÉS PARASCOLAIRES :

Cette subvention est versée à l'A.P.E. Gaston Chaissac et à l'A.P.E.L. Saint-Joseph. Elle permet de financer les sorties scolaires notamment.

Madame Evelyne RAVAUD indique que la commission propose d'augmenter le montant par élève à **17 €** pour 2018 :

- A.P.E. Gaston Chaissac : 17 € x 156 = 2 652 €

- A.P.E.L. école Saint Joseph : 17 € x 139 = 2 363 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les participations scolaires 2018 (fournitures et activités parascolaires).

12.Subventions 2018 aux associations.

Madame Evelyne RAVAUD présente les propositions de la commission finances pour l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2018 :

Associations	Commentaires	Subventions versées en 2017	Souhait association	Proposition de la Commission	Décision du Conseil Municipal
A.P.E Gaston Chaissac		2754.70	2 500.00	2 652,00 €	2652.00 €
A.P.E.L		2 314.60		2 363,00 €	2363.00 €
TOTAL SCOLAIRES				5 015 €	
F.C. Logne Boulogne	285 adhérents dont 64 - 12 ans	1 550.00	1600.00	1 550,00 €	1550.00 €
Club Tir Limouzin	21 adhérents dont 4 - 12 ans	400.00	600.00	400,00 €	400.00 €
Athlétic Retz sud lac	407 adhérents dont 19 limouzins	100.00	250.00	110,00 €	110.00 €

TAEKWONDO Limouziniere	105 adhérents dont 53 limouzens	250.00	500.00	250,00 €	250.00 €
Etoile Sportive de la Logne		100.00	150.00	100,00 €	100.00 €
Saint Colomban Tennis Table	56 Adhérents dont 9 limouzens	100.00	120.00	100,00 €	100.00 €
TOTAL SPORTIVES				2 510 €	
Amicale de l'Espoir	56 adhérents	145.00	300.00	150,00 €	150.00 €
Société de chasse		200.00	200.00	150,00 €	150.00 €
Comité des Fêtes La Limouzinière	7 adhérents dont 5 limouzens	2 000.00	2 200.00	2 200,00 €	2200.00 €
Danse Passion en Retz		350.00	350.00	350,00 €	350.00 €
EMACAL	94 adhérents dont 4 de La Limouzinière	50.00	50.00	50,00 €	50.00 €
MUSIQUE ET DANSE 44		3 174.00		3 342,42 €	3342.42 €
All in 44	24 adhérents. Tournoi- meilleurs lots	100.00	150.00	100,00 €	100.00 €
Office Municipal La Limouziniere	Rembt frais départ retraite G. Dousset	404.00	500.00	904,00 €	904.00 €
FOOT FETE F...	Améliorer les manifestations et assurer en cas de mauvais temps	763.00	500.00	500,00 €	500.00 €
TOTAL CULTURE/ LOISIRS				7 746.42 €	
Nounous du Lac	27 adhérents dont 8 de La Limouzinière	255.00	300.00	255,00 €	255.00 €
Association pour le don du sang	532 donneurs dont 64 de La Limouzinière	50.00	60.00	50,00 €	50.00 €
ADAPEI	4 utilisateurs du service 2017	50.00	?	50,00 €	50.00 €
Restaurants du cœur	17 bénéficiaires limouzens	50.00	170.00	120,00 €	120.00 €

RETZ'AGIR		2 267.00	2 200.00	2 200,00 €	2200.00 €
Secours populaire français		360	360	750.00 €	750.00 €
ADMR	Environ 140 adhérents	100.00	1200.00	600,00 €	600.00 €
Asso Paralysés de France	700 adhérents dont 20 limouzins	50.00	200.00	50,00 €	50.00 €
La Prévention Routière		100.00	100.00	100,00 €	100.00 €
CPIE	Animation jeunesse	28406.00		29 259,00 €	29259.00 €
	Barak ados	6920.00	3%	7 385,00 €	7385.00 €
TOTAL SOCIALES				40 819 €	
CAUE	Commune de 1 000 à 3 000 h	96.00	96.00	96,00 €	96.00 €
TOTAL ECONOMIQUES					
AFN	16 adhérents + 10 veuves	90.00	100.00	100,00 €	100.00 €
NOUVELLES DEMANDES					
La recyclerie le grenier	200 adhérents dont 15 de La Limouzinière		1000.00	50,00 €	50.00 €
La 149			200.00	50,00 €	50.00 €
Lim'points		36 adhérents dont 16 de La Limouzinière		100.00	50,00 €
TOTAL GENERAL				56 436 €	

Le total des subventions attribuées représente 56 436€, mais la commission finances propose d'inscrire un crédit global de 58 000.00 € à l'article 6574 du budget primitif 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution des subventions ci-dessus aux associations et l'inscription de 58 000€ à l'article 6574 du budget 2018.

13. Indemnité du conseil allouée à Monsieur le Trésorier Principal.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer l'indemnité allouée à Monsieur le Trésorier Principal à 0€, celle-ci sera versée par la communauté de communes de Grand Lieu qui a voté une indemnité à hauteur de 75% en substitution des collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de fixer l'indemnité du conseil allouée à Monsieur le Trésorier à 0 €.

Informations :

Devenir du CPIE : Monsieur Cyrille CORMIER informe que le CPIE a annoncé il y a quelques mois la dissolution fin 2019 de l'association jeunesse du CPIE pour se consacrer uniquement à l'environnement. Suite à la réaction des élus, le CPIE revoit actuellement ses orientations pour apporter une réponse définitive sur le devenir de l'association jeunesse.

Ressources humaines : Monsieur le Maire informe les membres du conseil de plusieurs évolutions sur le personnel communal.

Service technique : Jean-Charles HERVY en remplacement de Grégory DUPUIT, Jérémy MAZAN en remplacement d'Adrien MORISSEAU, Freddy PROTEAU en remplacement de Paul MERCEREAU (arrivera mi-avril). Par ailleurs, Monsieur le Maire annonce le retour d'Anne BOURSIN agent technique en charge de l'entretien des bâtiments et de restauration.

Administratif : Arrivée d'Amandine GIORDANO au poste d'agent d'accueil à temps plein en CDD de 6 mois.

Salle des sports : Monsieur Frédéric GUEDON informe que le chantier avance, la faïence est actuellement en cours dans les vestiaires.

Local jeunes : Monsieur le Maire informe qu'il a signé un devis pour des stores complémentaires non prévus dans le marché initial (seul le bureau de l'animateur était prévu au marché).

• Calendrier 2018 des Conseils Municipaux :

Lundi 09 avril 2018 : *budgets primitifs 2018.*

Lundi 28 mai 2018 : *visite du chantier de la salle des sports à 19h (membres du conseil municipal).*

Lundi 02 juillet 2018

Lundi 17 septembre 2018

Lundi 29 octobre 2018

Lundi 17 décembre 2018

➤ **Agenda :**

Jeudi 15 mars 2018 : Réunion publique à la salle Henri IV avec les riverains concernant l'aménagement des abords de la salle des sports et place Sainte Thérèse.

Jeudi 29 mars à 18h : Pot de départ de Paul MERCEREAU agent technique.

Vendredi 30 mars à 18h30 à la salle Henri IV : réunion publique sur la vidéo-protection.

Samedi 21 avril 2018 à 11h : Inauguration de la Barak'Ados. *Monsieur Cyrille CORMIER ajoute que la matinée sera dédiée à l'inauguration officielle, et l'après midi aux jeunes avec des animations.*

Samedi 15 septembre 2018 : inauguration de la salle des sports.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h20.